



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 101697

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les propositions de la CGPME visant à des simplifications administratives pour les TPE-PME. Dans le cadre de leurs relations avec les administrations nationales ou locales, les PME se voient fréquemment demandés les mêmes documents. La CGPME souhaite la généralisation d'un « coffre-fort numérique », permettant ainsi à la PME de stocker en une seule fois tous les documents nécessaires pour s'acquitter de ses différentes obligations. Il lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101697

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2141

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)